

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 17 avril 2023 un règlement portant le titre de règlement numéro 277-23 décrétant la fermeture de la route du Moulin;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <a href="https://www.sca.quebec">www.sca.quebec</a>. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 101, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 26 avril 2023.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 26 avril 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 26 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Direct/ice générale, greffière-trésorière